

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL1238

présenté par
M. Questel, rapporteur

ARTICLE 31 BIS

À l'alinéa 5, après le mot :

« conseillers »

insérer le mot :

« départementaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.